



## **Carmat: "trésorerie solide" pour compléter le dispositif préclinique**

Biotechnologies-pharmacie-res

La société Carmat, qui développe un coeur artificiel total, a annoncé mardi disposer d'une "position de trésorerie solide" à la fin 2011 de 29,4 millions d'euros, lui permettant "de compléter le dispositif préclinique" dernière étape avant les essais du coeur artificiel.

"2012 devrait ainsi voir la concrétisation de plus de 20 ans d'efforts scientifiques consacrés au développement d'une technologie hors du commun", a déclaré Marcello Conviti, directeur général de Carmat, cité dans un communiqué.

Les résultats annuels de Carmat en 2011 "reflètent les étapes très significatives franchies en 2011 par le projet de coeur artificiel le plus avancé au monde", a-t-il souligné.

"Nous disposons aujourd'hui d'une trésorerie qui nous permet d'envisager les étapes à venir avec sérénité et de compléter le dispositif préclinique avec toute la rigueur exigée par l'enjeu du projet", a-t-il ajouté.

En 2011, Carmat a creusé ses pertes qui ont atteint 13,4 millions d'euros, contre 7,7 millions un an auparavant.

Les produits d'exploitation ont progressé à 6,1 millions d'euros, contre 5 millions un an auparavant.

Le niveau de trésorerie enregistré à la fin de l'année résulte notamment de l'augmentation de capital réalisée à la Bourse de Paris en juillet dernier.

Les charges d'exploitation ont augmenté à 22,2 millions d'euros (contre 15,5 millions en 2010).

Elle concernent l'installation "de nouveaux moyens d'intégration et de nouveaux bancs d'essais", ainsi que "l'assemblage industriel des prothèses utilisées pour les essais précliniques" et "la formation de trois équipes médico-chirurgicales".

Carmat indique que "les données des tests de biocompatibilité et de stérilité" réalisés sur le coeur artificiel, "ses composants et son processus de fabrication" ont été remises à l'Afssaps, l'Autorité française de santé.

La société poursuit actuellement des tests d'endurance du système complet comprenant la prothèse et tous ses composants externes, qui fourniront des données nécessaires pour finaliser le dossier.

"Ces tests (...) constituent la dernière étape avant les essais cliniques, sous réserve d'autorisation de l'Afssaps", ajoute Carmat.

La société de biotechnologie rappelle qu'elle a reçu le 28 novembre dernier un avis favorable du Comité de protection des personnes concernant le premier essai clinique en France d'implantation chez des patients du coeur artificiel total.

CARMAT sbo/fz/al